



Les coûts du vieillissement fondus comme neige au soleil?

2015/2

10 | 07 | 2015



L'Institut Itinera souligne que les vrais défis sont cachés derrière la révision des chiffres.

Les coûts du vieillissement, vers 2060, pour les pensions sont revus à la baisse. Mais cet optimisme cache des défis énormes de croissance, d'allongement de carrières, d'intégration des immigrés et de création d'emplois, notamment pour les jeunes. A défaut de les réaliser, les coûts des pensions seront largement plus élevés que prévus. Or, ceci demandera à la fois une grande volonté politique et des budgets additionnels dans le court terme, alors que les dépenses de pensions justement augmentent rapidement dans la même période. Plutôt que d'interpréter le nouveau calcul comme rassurant, il devrait mobiliser les efforts et les esprits. Itinera appelle donc au réalisme et à l'ambition, avec une priorité immédiate d'un allongement immédiat des carrières.

1. Les coûts ne baissent que si les carrières s'allongent. Ceci est loin d'être acquis et demande de l'action.
2. L'urgence c'est maintenant : les estimations à long termes sont nécessaires mais insuffisantes pour insuffler les réformes à court- terme. Or, le temps presse et le poids pèse sur les jeunes générations moins nombreuses.

PROF. DR. JEAN HINDRIKS
PROF. DR. MARC DE VOS
Ivan Van de Cloot

3. *On ne spéculé pas sur les pensions : une promesse est une dette. Les coûts du vieillissement seront sensiblement plus élevés si la Belgique ne retrouve pas une vitesse de croissance économique supérieure.*
4. *Attention aux effets de déplacements : les chiffres ne sont réalistes que si l'on réussit la transformation des carrières.*

Le fait du jour : Les coûts du vieillissement pour les pensions sont revus à la baisse. Le Comité d'Etude sur le Vieillissement (CEV) a réduit de presque moitié son estimation après prise en compte des réformes des Gouvernements Michel 1er et Di Rupo 1er. A l'horizon 2060, le coût du vieillissement pour les pensions était estimé par le CEV à 4,5% du PIB en 2013 contre 2,1 % du PIB en 2015. Du côté de la Commission européenne on estimait ce coût à 5,6% du PIB en 2012 contre 3,3% du PIB en 2015. A nouveau une révision à la baisse de presque moitié.

Entre déni et euphorie ? : Certains utilisent la révision à la baisse des coûts des pensions pour justifier qu'il est inutile de réformer les pensions. En particulier compte tenu de ce coût jugé « finançable », ce serait une ineptie en période de chômage élevé (en particulier chez les jeunes) de reporter l'âge légal à 67 ans en 2030 et d'allonger les conditions de carrière pour bénéficier d'une pension anticipée. Selon certaines estimations reporter l'âge effectif de la retraite de deux ans impliquerait 300.000 postes de travail en moins pour les chômeurs. D'autres plus euphoriques pourraient utiliser cette révision à la baisse des coûts pour considérer que les réformes ont porté leurs fruit et que le dossier pension est réglé.

Itinera insiste sur le réalisme derrière les chiffres:

Message 1: Les coûts ne baissent que si les carrières s'allongent. Ceci est loin d'être acquis.

Les estimations ne nous disent ni le vrai ni le faux, il faut savoir les interpréter. Les estimations du coût des pensions sont effectivement revues à la baisse par le CEV. Mais il faut bien savoir interpréter ces estimations. Il y a deux aspects qu'il importe de mettre en exergue. Primo, ces estimations suggèrent clairement que la hausse des dépenses de pension peut être maîtrisable (au sens d'une réduction de moitié des coûts du vieillissement) *si et seulement si on allonge les carrières effectives d'au moins deux ans pour un taux de remplacement moyen identique (ratio pension sur salaire) : on prévoit donc de limiter les coûts en postposant le droit à la pension comme mesure de stabilisation face au vieillissement.*

Il n'est pas inutile de rappeler ici que c'est précisément la stratégie proposée dans le rapport de la Commission de réforme des pensions en Juin 2014. *Le vrai défi est d'allonger effectivement les carrières moyennes de deux ans.* Sans allongement effectif, les coûts des pensions seront bien plus élevés. C'est en fait le talon d'Achille de la Belgique qui relativement à l'Europe souffre plus d'un problème d'emploi des seniors que d'un problème de vieillissement.

Notre taux d'emploi entre 55 et 65 ans est parmi les plus faibles d'Europe. Le taux d'embauche des 55-65 ans est le plus faible d'Europe (la Grèce fait mieux que nous). A cet égard les estimations du CEV 2015 sont très optimistes. Dans le scénario de référence du CEV, les reports d'entrée en pension engendrés par le relèvement de l'âge légal de la retraite à 67 ans sont estimés selon une hypothèse de translation : **le CEV assume qu'un relèvement de deux ans de l'âge légal de la retraite impliquera automatiquement et également un report moyen de deux ans des départs effectifs à la retraite. C'est assez irréaliste.** Une étude récente pour les Pays-Bas montre qu'un report progressif de deux ans de l'âge légal de 65 ans à 67 ans ne reporte que de trois mois en moyenne le départ à la pension. La Belgique va-t-elle faire 8 fois mieux que les Pays-Bas qui connaissent un marché de l'emploi plus dynamique que nous ?

Dans un scénario alternatif, le CEV a estimé, comme suggéré dans le rapport de la commission de réforme des pensions, un report minimum dans lequel les travailleurs reportent leur départ à la pension au minimum pour satisfaire la contrainte des conditions de carrière et d'âge. Dans ce cas les coûts du vieillissement augmentent de 2,1% du PIB à 2,9% du PIB. C'est aussi probablement trop faible compte tenu du durcissement des conditions pour départs anticipés. Le plus surprenant dans le rapport 2015 du CEV est que

le nombre de pensionnés par rapport aux emplois n'augmente pas sur la période 2025-2035 tandis que l'augmentation était de 20% dans le rapport précédent de 2014. Miracle ou mirage de la réforme des pensions ?

Le défi du vieillissement est et reste donc toujours en premier un défi d'allongement de la carrière : ceci donne un double dividende pour la sécurité sociale, puisque la personne active contribue des allocations alors qu'elle retarde sa pension.

Message 2 : L'urgence c'est maintenant : les estimations à long termes sont nécessaires mais insuffisantes pour insuffler les réformes à court- terme. Or, le temps presse et le poids pèse sur les jeunes générations moins nombreuses.

Comme disait Woody Allen, *j'ai décidé de me consacrer à l'avenir immédiat car c'est là que je vais passer mes prochaines années.* Les estimations du coût du vieillissement sont basées sur l'horizon 2060 ce qui a pour effet d'évacuer de fait le problème du papy-boom dont le véritable coût se fait sentir entre 2015 et 2035 (ce que confirme par ailleurs le rapport du CEV). Pour rappel, la commission de réforme des pensions a estimé que le coût du papy-boom représentait trois quart du coût du vieillissement.

Le danger donc de ces estimations à trop long terme c'est d'oublier l'urgence d'aujourd'hui qui est le financement des départs massifs à la pension de la génération du papy-boom (génération entre 50 et 70 ans aujourd'hui). Départs qui se font avec une pension moyenne plus élevée et une espérance de vie plus longue que les anciens pensionnés qui eux se retrouvent avec des pensions souvent plus faibles.

L'urgence c'est maintenant avec des premiers signes des difficultés. On prévoit un surcoût pour les pensions des communes wallonnes de + 1 milliards sur les 4 prochaines années, ce qui représente presque 20% du budget total des communes wallonnes. *On assiste à une explosion de 30% des dépenses de pension sur les cinq dernières années (dont 20% lié à l'augmentation de la pension moyenne).* Depuis 2006 la relève démographique est insuffisante en Belgique avec un écart croissant entre la population entre 50-65 ans et la population entre 10-25 ans. En 2014 le déficit démographique est de 275.000 unités. Or, ce sont bel et bien ces jeunes générations qui devront trouver les moyens de payer les pensions des pensionnés toujours plus nombreux. *Il ne faut donc pas limiter la perspective au poids budgétaire, mais également prendre en compte la capacité de financement. Cette capacité se réduit alors que le coût augmente.*

Le défi démographique est considérable et il est difficile d'envisager une solution par les migrations, comme le suggère les estimations de la Commission Européenne avec une augmentation de la population belge de 11 millions en 2014 à 15 millions en 2060. Le CEV fait l'hypothèse d'une migration nette de **1.350.000 migrants à l'horizon 2060** (dont 360.000 entre 2015 et 2025) automatiquement intégré dans notre marché du travail. L'intégration

des nouveaux immigrés et de leurs descendants dans notre société représente, elle aussi, un défi qui demandera des investissements et donc une marge budgétaire supplémentaire. **Si la Belgique ne réussit pas le pari de l'intégration de ces nouveaux migrants, le nombre de personnes actives en mesure de supporter le poids du vieillissement diminuera encore !** Il est utile de préciser que ce défi démographique est aussi présent chez nos voisins. Par exemple l'Allemagne souffre d'un déclin de sa population et selon l'institut allemand de statistique une migration annuelle nette de 200.000 personnes jusqu'en 2060 suffirait à peine à assurer la relève démographique dans ce pays. Les plaques tectoniques de la démographie sont en marche créant des tensions croissantes sur notre marché du travail. Nous allons devoir en tenir compte.

Message 3 : On ne spéculer pas sur les pensions : une promesse est une dette. Les coûts du vieillissement seront sensiblement plus élevés si la Belgique ne retrouve pas une vitesse de croissance économique supérieure.

Les estimations du CEV sont extrêmement sensibles aux hypothèses d'emploi et de productivité pour la Belgique : il faut donc encadrer ces projections d'une marge d'erreur importante. Par exemple une réduction des gains de productivité d'un quart de point de pourcent augmente le coût des pensions d'1 point de PIB : 4 milliards annuel. Une baisse du taux d'emploi entre 20-64 ans de 2 point de pourcent augmente le coût du vieillissement de 0.4 point de pourcent. Une augmentation de deux ans (relativement au scénario de référence) de l'espérance de vie implique une hausse du coût du vieillissement de 0.6 point de pourcent.

Par ailleurs, force est de constater que le CEV maintient pour toujours la rigueur budgétaire dans les dépenses de soins de santé et de soins aux personnes âgées. Ceci n'est pas impossible – ces dépenses sont des choix politiques – mais l'innovation scientifique et technologique, ainsi que les besoins de soins personnalisés pour une population vieillissante, demanderont plutôt plus que moins de moyens.

Message 4 : Attention aux effets de déplacements : les chiffres ne sont réalistes que si l'on réussit la transformation des carrières.

Notre système de sécurité sociale est un ensemble de vases communicants : un durcissement pur et simple des conditions d'accès à la pension sans politique d'activation de l'emploi des seniors risque de se traduire par un transfert des dépenses de pension vers les dépenses de santé. Pour preuve : entre 2009 et 2013, le nombre de personnes en maladie et invalidité a augmenté de 20% et les prépensions ont baissé de 10%.

Pour limiter ce risque de déplacement il convient de mener une politique à la fois préventive

et curative qui passe par une gestion des ressources humaines liée à l'âge, la révision de la législation de l'emploi pour la favoriser et l' internaliser, la prise en compte de la pénibilité dans le système des pensions, et des aménagements des fins de carrières qui permettent effectivement de ralentir en fin de carrière avec une éventuelle pension progressive. L'ensemble des enquêtes d'opinion récentes révèlent que les gens sont disposés à travailler plus longtemps à condition de pouvoir réduire l'intensité de travail. En fait l'aspect temps libre semble dominer l'aspect argent dans la décision de travailler au-delà de 60 ans.

Pour plus d'informations :

- Jean Hindriks 0472-41 55 27
- Ivan Van de Cloot 0478-43 47 17
- Marc De Vos 0498-42 11 88